

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 867 359 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
30.09.1998 Bulletin 1998/40

(51) Int Cl. 6: B63C 9/26

(21) Numéro de dépôt: 98400683.3

(22) Date de dépôt: 24.03.1998

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 25.03.1997 FR 9703622

(71) Demandeur: PLASTIMO
56100 Lorient (FR)

(72) Inventeur: Boulinguez, André
56400 Auray (FR)

(74) Mandataire:
Habasque, Etienne Joel Jean-François et al
Cabinet Lavoix
2, Place d'Estienne d'Orves
75441 Paris Cédex 09 (FR)

(54) Dispositif de sauvetage et d'aide à la récupération d'une personne tombée à l'eau

(57) Ce dispositif comportant une housse (1) formant enveloppe munie d'au moins un volet (2) d'ouverture-fermeture de cette housse, et adaptée pour recevoir un engin flottant (3) associé à un premier bout (4), est caractérisé en ce que la housse comporte, dans sa partie supérieure, des moyens (5) de fixation sur un support et, dans sa partie inférieure, au moins un trou (6)

de passage d'un second bout (7) dont une première extrémité (8) fait saillie hors de la housse et est adaptée pour être raccordée au support et dont une seconde extrémité (9) s'étend dans la housse et forme une boucle sur laquelle est engagée une bobine (10) d'enroulement/déroulement du premier bout (4) associé à l'engin flottant (3).

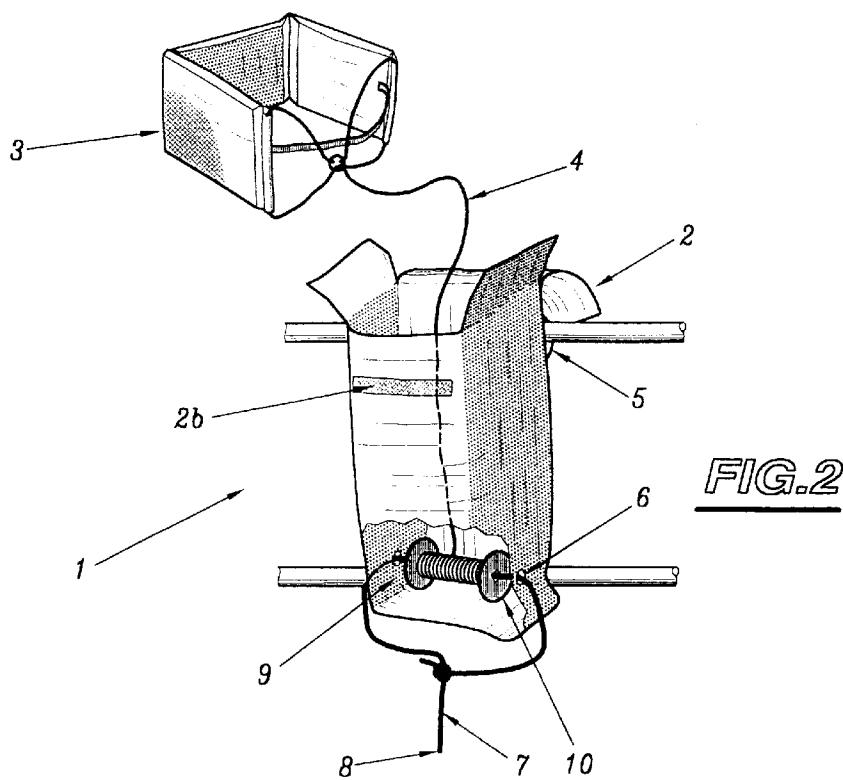


FIG.2

Description

La présente invention concerne un dispositif de sauvetage et d'aide à la récupération d'une personne tombée à l'eau.

Plus particulièrement, l'invention concerne un dispositif qui comporte une housse formant enveloppe munie d'au moins un volet d'ouverture-fermeture de la housse et adaptée pour recevoir un engin flottant associé à au moins un premier bout.

Dans les dispositifs de l'état de la technique, ce premier bout est logé en vrac dans la housse et l'on conçoit qu'une telle disposition peut présenter un certain nombre d'inconvénients.

En effet, on conçoit que l'utilisation de ces dispositifs n'est pas très simple dans des situations d'urgence, car il convient de lancer l'objet flottant en direction de la personne tombée à l'eau, tout en maintenant l'autre extrémité de ce premier bout pour pouvoir récupérer l'engin flottant et la personne en difficulté. De plus, le bout logé en vrac dans la housse risque de s'emmêler.

Le but de l'invention est donc de résoudre ces problèmes en proposant un dispositif de sauvetage et d'aide à la récupération d'une personne tombée à l'eau qui soit simple, fiable et qui soit facilement utilisable dans des situations d'urgence.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif de sauvetage et d'aide à la récupération d'une personne tombée à l'eau, du type comportant une housse formant enveloppe, munie d'au moins un volet d'ouverture-fermeture de la housse et adaptée pour recevoir un engin flottant associé à un premier bout, caractérisé en ce que la housse comporte, dans sa partie supérieure, des moyens de fixation sur un support et, dans sa partie inférieure, au moins un trou de passage d'un second bout, dont une première extrémité fait saillie hors de la housse et est adaptée pour être raccordée au support et dont une seconde extrémité s'étend dans la housse et forme une boucle sur laquelle est engagée une bobine d'enroulement-déroulement du premier bout associé à l'engin flottant.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui va suivre donnée uniquement à l'aide d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

- les figures 1 et 2 représentent des vues schématiques en perspective d'un premier exemple de réalisation d'un dispositif selon l'invention, dans lesquelles l'engin flottant est respectivement rangé dans et sorti de la housse; et
- la figure 3 représente une vue schématique d'un second exemple de réalisation d'un dispositif selon l'invention.

On a en effet représenté sur les figures 1 et 2, un premier mode de réalisation d'un dispositif de sauvetage et d'aide à la récupération d'une personne tombée à

l'eau selon l'invention.

Un tel dispositif comporte une housse formant enveloppe, désignée par la référence générale 1 sur ces figures, munie d'au moins un volet d'ouverture-fermeture de cette housse, désigné par la référence générale 2, équipé d'une poignée 2a.

L'un des bords de ce volet est donc articulé sur le reste de la housse, tandis que l'autre bord de celui-ci comporte, par exemple, des moyens d'accrochage 2b sur le reste de la housse pour la fermer.

Ces moyens d'accrochage 2b comprennent par exemple des bandes complémentaires à boucles et crochets de type classique.

Cette housse est adaptée pour recevoir un engin flottant, désigné par la référence générale 3 sur la figure 2, associé à un premier bout désigné par la référence générale 4.

Ce premier bout est donc relié à cet engin flottant et celui-ci peut présenter différentes formes appropriées.

De plus, la housse comporte, dans la partie supérieure par exemple de sa face arrière, des moyens de fixation sur un support quelconque, constitués par exemple par des sangles dont l'une est désignée par la référence générale 5 sur ces figures.

Dans sa partie inférieure, cette housse comporte des trous latéraux dont l'un est désigné par la référence générale 6, de passage d'un second bout désigné par la référence générale 7, dont une première extrémité, désignée par la référence générale 8, fait saillie hors de la housse et est adaptée pour être raccordée au support et dont une seconde extrémité, désignée par la référence générale 9 sur cette figure, s'étend dans la housse et forme une boucle.

Une bobine désignée par la référence générale 10, d'enroulement/déroulement du premier bout 4 associé à l'engin flottant, est engagée sur cette boucle du premier bout.

Dans l'exemple de réalisation représenté sur ces figures, la bobine 10 d'enroulement/déroulement du premier bout 4 et l'engin flottant désigné par la référence générale 3, sont disposés l'un au-dessus de l'autre dans la housse et le volet d'ouverture-fermeture 2 de cette housse est prévu à l'extrémité supérieure de celle-ci.

On conçoit alors qu'un tel dispositif peut par exemple être accroché sur un support quelconque tel qu'un balcon arrière d'un bateau ou autre, la partie supérieure de cette housse étant fixée sur ce balcon par l'intermédiaire, par exemple, des sangles telles que la sangle 5, tandis que la partie inférieure de celle-ci est raccordée à un point de fixation quelconque de ce bateau, par l'intermédiaire de l'extrémité correspondante 8 du second bout 7.

Lorsqu'une personne tombe à l'eau, il suffit alors d'ouvrir cette housse en dégageant le volet 2 de celle-ci pour avoir accès à l'engin flottant 3.

L'utilisateur saisit alors cet engin flottant, le sort de la housse et le lance en direction de la personne tombée à

à l'eau.

Le premier bout 4 relié à cet engin flottant 3 se déroule alors de la bobine 10 qui est elle-même reliée au support par l'intermédiaire du second bout, désigné par la référence générale 7.

Il va de soi que l'extrémité de ce premier bout opposée à celle reliée à l'engin flottant est fixée à la bobine.

L'utilisateur n'a donc plus à se soucier de ces bouts, dans la mesure où le second bout est accroché au support, le premier bout relié à l'engin flottant se déroulant très facilement et de manière très fiable de la bobine reliée au second bout.

De cette façon, le premier bout ne peut plus s'emmêler et le dispositif peut être réarmé facilement par un nouvel enroulement du premier bout autour de la bobine correspondante par une simple rotation de celle-ci.

Il va de soi bien entendu que différents modes de réalisation d'un tel dispositif peuvent être envisagés.

C'est ainsi par exemple que sur la figure 3, on a représenté un autre exemple de réalisation de ce dispositif dans lequel celui-ci comporte toujours une housse formant enveloppe, désignée par la référence générale 11 sur cette figure, munie d'un volet d'ouverture-fermeture de celle-ci, désigné par la référence générale 12, et équipé d'une poignée.

Dans cet exemple de réalisation, ce volet 12 est prévu sur la face avant de cette housse.

Cette housse est également adaptée pour recevoir un engin flottant, désigné par la référence générale 13, qui, dans cet exemple de réalisation, se présente sous la forme d'une bouée par exemple en fer à cheval.

Cette bouée est également reliée à un premier bout, désigné par la référence générale 14 sur cette figure.

La housse désignée par la référence générale 11 comporte toujours par exemple dans la partie supérieure de sa face arrière, des moyens 15 d'accrochage sur un support quelconque et, dans sa partie inférieure, au moins un trou 16 de passage d'un second bout, désigné par la référence générale 17, dont une première extrémité, désignée par la référence générale 18 sur cette figure, fait saillie hors de la housse et est adaptée pour être accrochée sur le support.

La seconde extrémité 19 de ce second bout 17 s'étend dans la housse 11 et forme également une boucle sur laquelle est disposée une bobine, désignée par la référence générale 20, d'enroulement/déroulement du premier bout 14 associé à la bouée 13.

On notera que dans cet exemple de réalisation, cette bobine est par exemple disposée dans un étrier 21 de la housse, prévue au centre de celle-ci dans la bouée, et comportant au moins deux flasques, désignés par les références générales 21a et 21b, s'étendant de part et d'autre de la bobine et comportant chacun un trou de passage pour le second bout autour duquel est disposée la bobine 20.

De plus, une sangle, désignée par la référence générale 22, de maintien en position de la bouée dans la housse peut également être prévue.

Cette sangle peut également comporter des moyens d'accrochage sur le reste de la housse constitués par exemple par des bandes complémentaires à boucles et crochets.

5 De tels moyens peuvent également être utilisés pour fixer le volet d'ouverture-fermeture de la housse sur le reste de celle-ci.

Enfin, une pièce de guidage, désignée par la référence générale 23, peut également être prévue sur la 10 housse pour assurer un guidage de l'extrémité correspondante du second bout dans la housse, sous l'étrier 21 de réception de la bobine.

Dans ce cas également, l'utilisateur qui souhaite utiliser la bouée, ouvre la housse en dégageant le volet 12.

15 Ensuite, il libère la bouée en dégageant la sangle 22 et sort celle-ci de la housse.

Il peut alors lancer cette bouée en direction de la personne tombée à l'eau, le premier bout 14 se déroulant de la bobine 20, cette bobine étant reliée au support 20 par l'intermédiaire du second bout 17.

25 On conçoit alors qu'un tel dispositif de sauvetage et d'aide à la récupération d'une personne tombée à l'eau est d'une utilisation extrêmement simple et fiable, dans la mesure où le premier bout, qui est enroulé sur une bobine, ne peut pas s'emmêler.

De plus, un tel dispositif peut être réarmé facilement en enroulant à nouveau ce bout sur la bobine correspondante.

30 Ceci permet notamment d'essayer régulièrement un tel dispositif de manière à être, si cela s'avère nécessaire, bien habitué à son utilisation pour pouvoir réagir rapidement dans des situations d'urgence.

Il va de soi bien entendu que d'autres modes de réalisation de ce dispositif peuvent être envisagés. Ainsi 35 par exemple, la housse peut comporter plusieurs volets d'ouverture-fermeture.

Revendications

- 40 1. Dispositif de sauvetage et d'aide à la récupération d'une personne tombée à l'eau, du type comportant une housse (1 ; 11) formant enveloppe munie d'au moins un volet (2 ; 12) d'ouverture-fermeture de cette housse, et adaptée pour recevoir un engin flottant (3 ; 13) associé à un premier bout (4 ; 14), caractérisé en ce que la housse comporte, dans sa partie supérieure, des moyens (5 ; 15) de fixation dans un support et, dans sa partie inférieure, au moins un trou (6 ; 16) de passage d'un second bout (7 ; 17), dont une première extrémité (8 ; 18) fait saillie hors de la housse et est adaptée pour être raccordée au support et dont une seconde extrémité (9 ; 19) s'étend dans la housse et forme une boucle sur laquelle est engagée une bobine (10 ; 20) d'enroulement/-déroulement du premier bout (4 ; 14) associé à l'engin flottant (3 ; 13).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bobine (10) et l'engin flottant (3) sont disposés l'un au-dessus de l'autre dans la housse (1), le volet d'ouverture-fermeture (2) de celle-ci étant prévu à son extrémité supérieure. 5

3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'engin flottant (13) se présente sous la forme d'une bouée, en ce que la bobine (20) est disposée au centre de la housse, dans la bouée, et est logé dans un étrier (21) de réception de celle-ci relié à la housse, et en ce que le volet (12) d'ouverture-fermeture de cette housse est prévu sur la face avant de celle-ci. 10

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'étrier (21) comporte au moins deux flasques (21a, 21b) disposés chacun sur l'un des côtés de la bobine et munis chacun d'un trou de passage du second bout. 20

5. Dispositif selon la revendication 3 ou 4, caractérisé en ce qu'il comporte une sangle (22) de maintien en position de la bouée dans la housse. 25

25

30

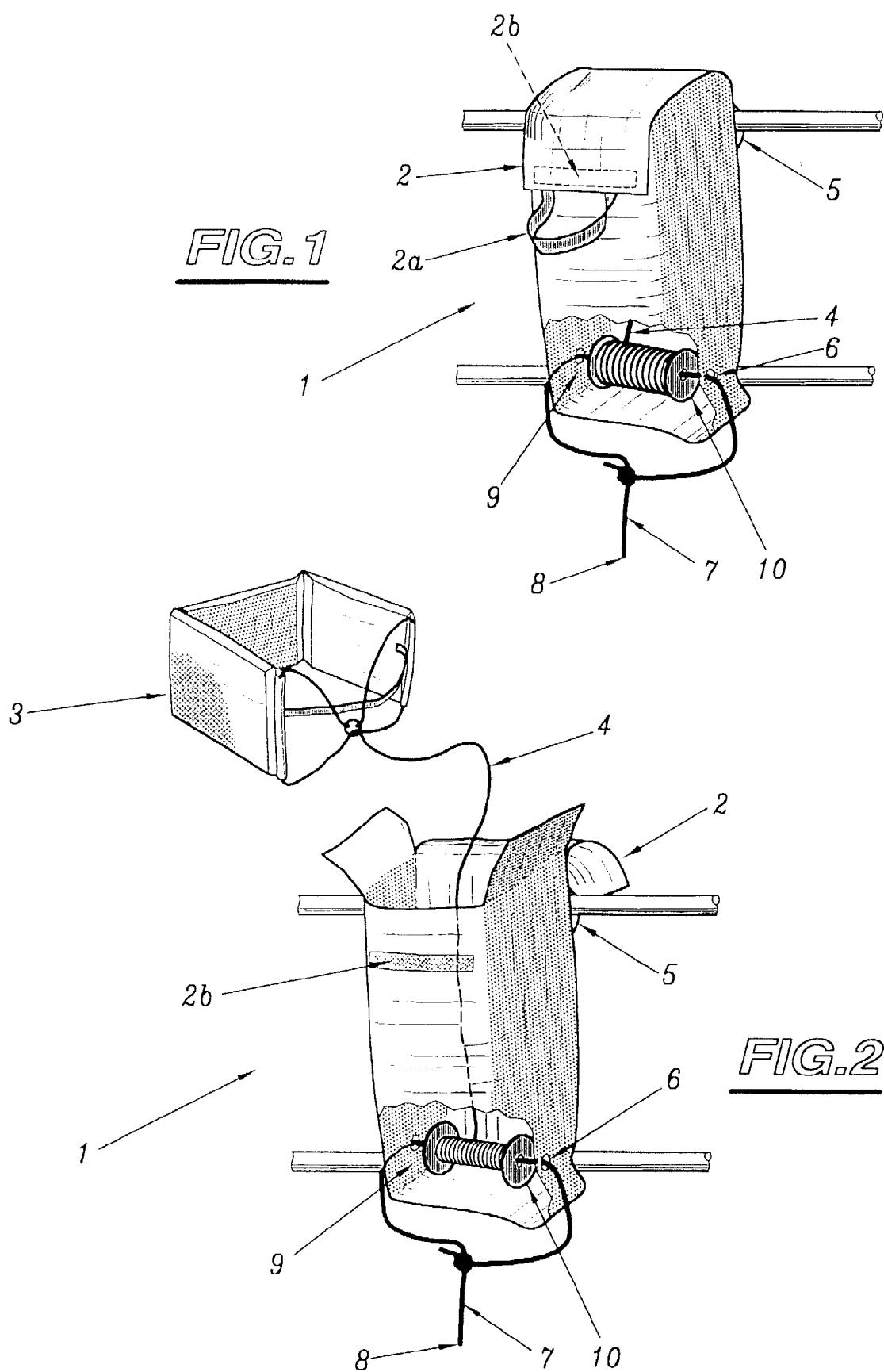
35

40

45

50

55



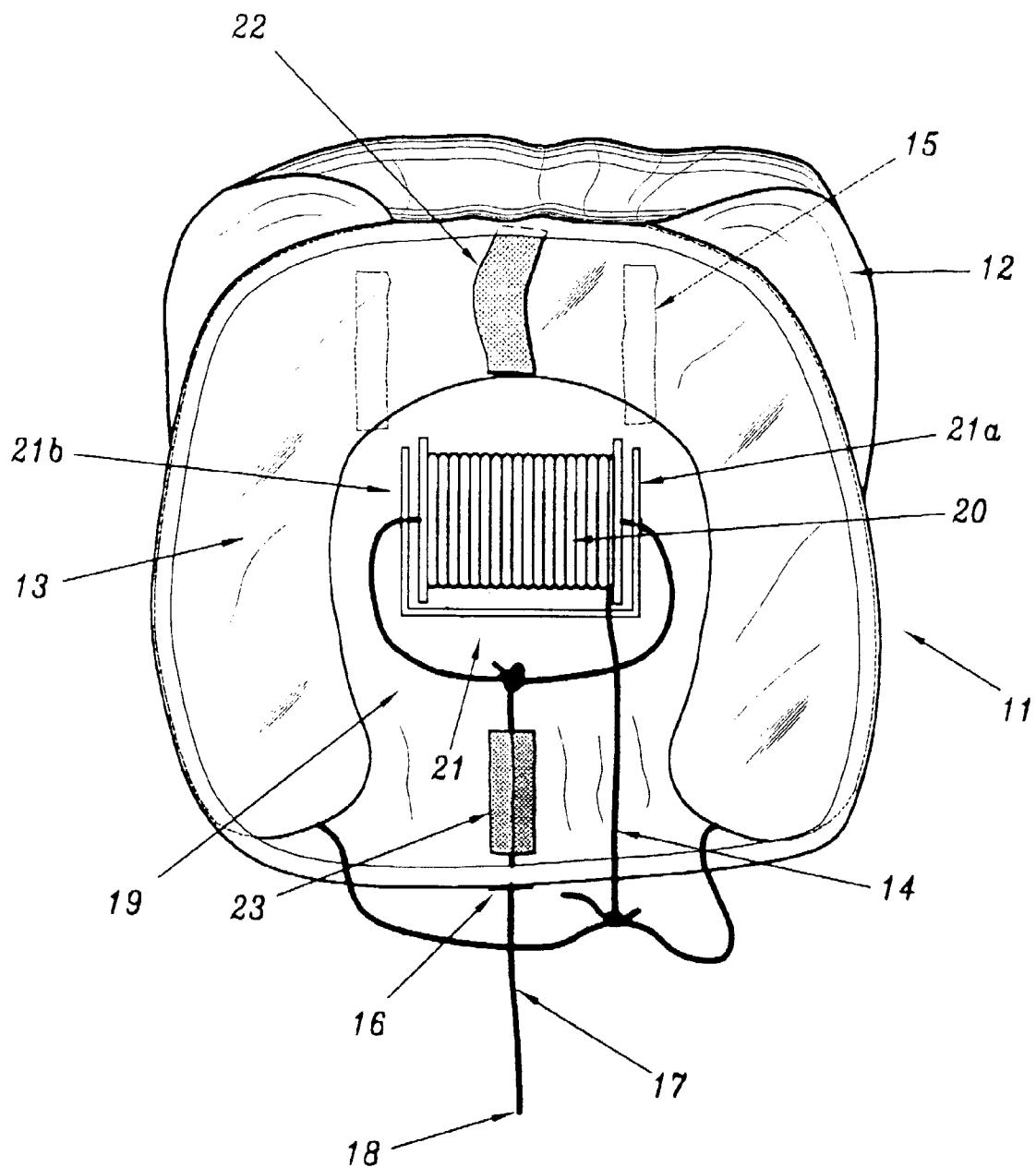


FIG.3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 40 0683

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6) |
| Y | US 4 599 073 A (FRYER ET AL) 8 juillet 1986 * colonne 4, ligne 3 - ligne 43; figures 3-5 * | 1-4 | B63C9/26 |
| Y | WO 95 13958 A (RAPP BOMEK A/S) 26 mai 1995 * page 4, ligne 23 - page 6, ligne 4; figures 1-8B * | 1,2 | |
| Y | US 3 317 936 A (JOHNSON) 9 mai 1967 * colonne 2, ligne 26 - colonne 3, ligne 24; figures 1-5 * | 3,4 | |
| A | US 3 095 587 A (WHALEN) 2 juillet 1963 * le document en entier * | 1-4 | |
| A | WO 87 06905 A (REKSTEN) 19 novembre 1987 * page 4, alinéa 3; figure 3 * | 1 | |
| A | EP 0 122 437 A (RÜHL) 24 octobre 1984 * abrégé; figure 3 * | 1 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) |
| A | US 3 099 845 A (CHAMBERLAIN) 6 août 1963 * figure 1 * | 5 | B63C |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications | | | |
| Lieu de la recherche | Date d'achèvement de la recherche | Examinateur | |
| LA HAYE | 19 juin 1998 | DE SENA, A | |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES | | | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul | T : théorie ou principe à la base de l'invention | | |
| Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie | E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date | | |
| A : arrrière-plan technologique | D : cité dans la demande | | |
| O : divulgation non-écrite | L : cité pour d'autres raisons | | |
| P : document intercalaire | & : membre de la même famille, document correspondant | | |